

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Ouverture du conseil sous la présidence du maire Jean-Luc Fréchar.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

15 conseillers en fonction : Jean-Luc Fréchar, Roselyne Diaz-Rovirosa, Nicolas Stouvenot, Armelle Maurer Willemin, Christian Pion, Pascaline Lotz, Jean-Marc Grassler, Mathilde-Cécile Finance, Pascal Hestin, Françoise Fuchs, Alain Larchevêque, Marion Fras, Félix Poirier, Corinne Ménétré, Jérôme Schneider.

14 conseillers présents, Pascal Hestin est absent excusé.

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 14 votes peuvent s'exprimer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier PV
2. Achat de terrain
3. Location de terrain
4. Rythmes scolaires
5. Adhésion aux différentes associations
6. Association des communes forestières
7. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents dans la salle.

Le maire soumet l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose comme secrétaire de séance Mathilde-Cécile Finance, adopté à l'unanimité.

2026 30°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2026

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.

2026 31°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire fait part de la demande de Mme Lysiane Neumann de céder une bande de terrain communal le long de la rue de La Biaise soit la parcelle 403 section 12 de 28 m² au prix de 300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquiescer la parcelle 403 section 12 d'une superficie de 28 m² auprès de l'indivision M Joël Conreaux, Mme Lysiane Neumann née Conreaux et M Patrick Neumann au prix de 300 €.
CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ce terrain.
PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

2026 32°) LOCATION DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil de la demande de location de M Eric Cronmuller résidant à la Hingrie d'un terrain communal de 4.7 ares situé section 2 parcelle 62 dans le but de l'entretenir et de pouvoir garer ses véhicules

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder à M Eric Cronmuller, domicilié la Hingrie à ROMBACH LE FRANC une concession de terrain situé : Section 2, parcelle n° 62 d'une superficie de 4a70ca moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2026 le montant est de **15 €**.
La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2026.
Cette concession est valable neuf ans renouvelable par tacite reconduction. La commune se réserve le droit d'y mettre fin en cas de besoin ou de non-entretien du terrain loué.

2026 33°) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après 3 nouvelles années de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs / scolaires, la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut Rhin (DASEN 68) a demandé aux maires et présidents d'EPCL, par courrier reçu le 4 novembre 2025, de renouveler ou modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2026.

L'organisation en place étant jugée satisfaisante, le maire propose au conseil de la reconduire à l'identique.

Le conseil de l'école du Chalmont s'est réuni le 7 avril 2026 et s'est prononcé pour reconduire l'organisation en place soit la semaine de quatre jours.

Les horaires hebdomadaires suivants sur quatre jours :

EM : 8h05 -11h35 / 13h 15- 15h45 Élémentaire : 8h10-11h40/ 13h10-15h40

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de se conformer aux conclusions du conseil de l'école du Chalmont tenu le 7 avril 2026
- de reconduire les horaires ci-dessus sur 4 jours (Lu, Ma, Je , Ve).

2026 34°) ADHESION A DIVERS ORGANISME

Le Maire propose d'adhérer à divers organismes intéressant au niveau communal à savoir :

- Le groupement d'intérêt cynégétique 1 de Ribeauvillé (GIC) (cotis 2025 pour info : 168.13 €)
- L'association des maires ruraux (AMR) (cotis 2025 pour info : 140.00 €)
- L'association des maires de France (AMF) (cotis 2025 pour info : 358.30 €)
- L'association du massif vosgien (AMV) (cotis 2025 pour info : 60.00 €)
- L'association des communes forestières (cotis 2025 pour info : 442.18 €)
- Contribution à la certification PEFC (cotis 2025 pour info : 126.27€)
- L'association nationale des élus de la montagne (ANEM) (cotis 2025 pour info : 206.38 €)
- Conseil national des villes et villages fleuris (cotis 2025 pour info : 90.00 €)
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) (cotis 2025 pour info : 1345.49 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion aux organismes ci-dessus

DECIDE d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

2026 35°) DESIGNATION DE DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en tant d'adhérent à l'association régionale des communes forestières, il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Nicolas Stouvenot fait acte de candidature. Corinne Ménétré se propose en suppléante. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité,

Nicolas STOUVENOT représentant notre commune au sein de l'association des communes forestières, Corinne MENETRE est sa suppléante.

POINTS DIVERS

Eclairage public : Le maire fait part de la demande de Mrs Tugler et Moullier d'extension de l'éclairage public route de la Hingrie. Pose d'un lampadaire devant chez M Moullier sur le câble existant, pas de problème particulier. Concernant M Tugler, le câble n'a pas été posé et il faudra poser plusieurs candélabres soit depuis la sortie du village soit depuis le dernier candélabre au niveau du virage Masson. Proposition de la société Feldner en attente, à étudier et à valider

Matériel : Il est proposé l'achat d'un plateau arrière avec citerne d'eau pour le tracteur, environ 3000 €

Dérivation réseau AEP : terrain Laiguesse avec la conduite d'amenée au réservoir en plein milieu du terrain : travaux pour 13 000 € HT pris en compte sur le budget général.

Frelon asiatique : Armelle Willemin fait part du problème du frelon asiatique. Jérôme Schneider demande que le problème du frelon asiatique soit pris en compte au niveau de la commune. Il fait part de la proposition de contrat avec la société Hopla guêpe qui a déjà détruit 2 nids sur la commune.

Appel à la vigilance auprès des habitants, prise en charge de destruction par la commune.

Commission d'animation : appel à la participation à la journée citoyenne, plusieurs chantiers sont prévus : suite de la mise en peinture des candélabres, peinture des volets de la mairie, désherbage des rues,

Commission liste électorale : La liste est composée de 3 conseillers municipaux (ni maire, ni adjoints) de la liste élue avec les élus des autres listes soit : Jérôme Schneider, Corinne Ménétré, Pascaline Lotz, Christian Pion et Félix Poirier.

Commissions CCVA :

La communauté des communes a mis en place des commissions ouvertes à deux conseillers municipaux par commune et par commission.

· Finances	Armelle WILLEMIN – Nicolas STOUVENOT
· Culture	Christian PION – Jean Marc GRASSLER
· Développement Local	Christian PION – Corinne MENETRE
· Habitat	
· Environnement et Cadre de vie	Félix POIRIER – Marion FRAS
· Actions Sociales	Jean Marc GRASSLER – Pascaline LOTZ

Budget CCVA : Le maire précise pourquoi les délégués de Rombach ont voté contre. Sans recettes complémentaires avec déjà une forte réduction de la participation au fonctionnement du centre socioculturel, le budget 2026 affichait une capacité d'autofinancement (CAF) négative avec un manque de l'ordre de 300 000 € pour atteindre un équilibre précaire. Il a été décidé de réduire les reversements d'attribution de compensation aux communes de 180 000 € dont 4 000 € pour Rombach qui perçoit moins 26 000 € sur 1 675 000 € sur les 4 communes. Cette situation n'est pas pérenne d'autant que les recettes 2027 vont diminuer d'au moins 130 000 € de compensation de l'état qui n'existeront plus. Le maire avait proposé une petite augmentation d'impôts (1 point soit env. 20 € par contribuable) qui assurait une recette supplémentaire de 140 000 €.

Infos diverses :

Appel à ne pas escalader le matériel de déneigement stocké sous le préau, un balisage sera mis en place.

Le bulletin municipal devait être édité pour début juillet. Appel aux articles.

Le maire fait part d'une idée de sentier pédestre avec une thématique photographique à mettre en place pour l'été.

Pascaline Lotz signale que la lumière extérieure de la salle polyvalente reste allumée régulièrement lors des locations, un nouveau système devrait être mis en place.

Corinne Ménétré demande où les comptes-rendus municipaux sont consultables, le maire répond que tous les comptes-rendus sont consultables à la mairie et sur le site de la commune.

La séance est levée à 21h20.

RÉUNION DU 4 MAI 2026

Prénom	Nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Nicolas	STOUVENOT	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Christian	PION	
Pascaline	LOTZ	
Jean Marc	GRASSLER	
Mathilde-Cécile	FINANCE	
Pascal	HESTIN	Absent excusé
Françoise	FUCHS	
Alain	LARCHEVEQUE	
Marion	FRAS	
Félix	POIRIER	
Corinne	MENETRE	
Jérôme	SCHNEIDER	